

CREER SON CAMPING OU SON AIRE NATURELLE DE CAMPING



LA PROCEDURE A SUIVRE

RECEPTION DES DOCUMENTS



CONSEIL EN AMENAGEMENT PERSONNALISE



FORMATION INITIALE OBLIGATOIRE



ADHESION – CLASSEMENT



COMMERCIALISATION DE VOTRE HEBERGEMENT

DESCRIPTION SOMMAIRE D'UN CAMPING ET D'UNE AIRE NATURELLE DE CAMPING

Dispositions générales (extrait de la Charte des Gîtes de France) :

Le label "Gîtes de France" est réservé aux structures situées en zones rurales (village de moins de 2000 habitants).

Le camping ou l'aire naturelle de camping doit obligatoirement être situé :

- à proximité immédiate de l'habitation de l'adhérent dans un cadre rural,
- en dehors de zone de nuisances caractérisées (auditives, olfactives, visuelles, ...),
- sur un terrain herbeux, ombragé, bien exposé, accessible par tous les temps,
- à proximité d'un site attractif.

L'appellation **Camping à la ferme et Aire Naturelle de Camping à la Ferme** ne pourra être attribuée qu'aux structures situées sur une exploitation agricole en activité (une attestation MSA sera demandée).

- Le camping dispose de 6 emplacements pour une capacité de 20 personnes maximum. Aucun autre emplacement ne pourra être loué en supplément. IL devra disposer obligatoirement d'un bloc sanitaire couvert, éclairé et peint, situé à moins de 100m de l'emplacement le plus éloigné. Le ménage devra être effectué au minimum 2 fois par jour.
- L'Aire Naturelle de Camping dispose de 7 à 25 emplacements pour une capacité de 28 à 100 personnes maximum. Aucun autre emplacement ne pourra être loué en supplément. IL devra disposer obligatoirement d'un bloc sanitaire couvert, éclairé et peint. Le ménage devra être effectué au minimum 2 fois par jour.

LES SERVICES

CONSEIL EN AMENAGEMENT.

Le technicien conseil est à votre disposition pour :

- .Visiter sur place de votre projet d'accueil touristique,
- .Valider votre projet découlant du guide de réflexion

Cette prestation forfaitaire s'élève à 85 € et comprend autant de visites sur le terrain que nécessaire. Une facture vous sera adressée à l'issue de la première visite.

FORMATION :

La formation Initiale de deux jours est rendue obligatoire pour tout porteur de projet n'ayant jamais pratiqué l'accueil touristique en milieu rural. Cette formation est aussi rendue obligatoire par le Conseil Général de l'Ardèche pour toute personne sollicitant une subvention. Coût : 70 € (frais de repas inclus).

La Journée d'information est destinée uniquement aux propriétaires de structure déjà en activité et désirant adhérer à Gîtes de France Ardèche.

Coût : 20 € repas inclus.

La Formation régionale continue est proposée aux adhérents des Gîtes de France. Elles vous permettent d'acquérir des techniques nouvelles et d'actualiser vos connaissances. Ces journées se déroulent sur toute la région Rhône Alpes et sont animées par un organisme de formation professionnel (AFRAT).

Coût : 35 € par personne et par jour, frais de repas inclus.

L'ADHESION

Un Droit d'Entrée de 200 € vous est demandé pour être membre de notre Association. Il comprend :

- l'agrément de votre camping ou aire naturelle de camping,
- votre inscription au Relais Départemental de l'Ardèche,
- le dépôt des panneaux Gîtes de France (logo + cartouche),
- l'utilisation du Label GITES DE FRANCE (après accord du Relais).
- les photos de votre hébergement pour publication dans nos catalogues, ainsi que la création d'un album de 8 photos directement consultable sur notre site www.gites-de-france-ardeche.com. Le plan de votre terrain de camping sera aussi mis en ligne sur notre site.

+ Une Cotisation Nouvel adhérent de 100 €

(50 % de réduction si adhésion entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

Pour l'année suivante, vous payerez une cotisation annuelle. La cotisation varie en fonction de votre nombre d'emplacements

Pour information, cotisation 2008 :

Cotisation de base : 80 €+ 4 €par emplacement

Exemple pour une adhésion en mars 2008. Vous êtes propriétaire d'une Aire Naturelle de Camping de 15 emplacements.

	Droit d'entrée	Adhésion nouvel adhérent	Cotisations 2009 votées en mars 2008
15 emplacements	200 €	100 €	Base 2008 : 168 €
Païement	A l'agrément	A l'agrément	En mai 2008

La recette de ces cotisations est le principal poste de ressources de notre Association. Sur cette somme, près de 25 % sont reversés sous forme de cotisations, d'une part à la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert, d'autre part au Comité Régional du Tourisme Vert.

Par ces versements, nous permettons à ces structures, avec d'autres financeurs, de promouvoir nos produits "Gîtes de France Ardèche" dans des guides, salons, vitrines, services commerciaux. Ainsi, par exemple, la fédération Nationale édite 11 guides qui atteignent un tirage cumulé de 250 000 exemplaires.

RELAIS DEPARTEMENTAL DES GITES DE FRANCE ARDECHE
BP 402 – 4 COURS DU PALAIS
07004 PRIVAS CEDEX
TEL / 04.75.64.70.64 -FAX / 04.75.64.75.40.
E-mail : p.raimbault@gites-de-france-ardeche.com
Technicien : PASCAL RAIMBAULT

